ÉQUIPE NATIONALE D'INTERVENTION EN PRÉVENTION ET SANTÉ POUR LES ENTREPRISES

Association 1901 d'Intérêt Général

BULLETIN SYMPATHISANT
› Personnes Physiques

Soutenir
Parciciper
Bénéficier

Nom : _____ **Prénom :** _____

Adresse _____ *Code postal* *Ville* _____

Profession _____

Téléphone _____ *Adresse E-Mail* _____

Origine de la cotisation : ☐ Spontanée ☐ Via un administrateur ☐ Via un chargé de Prévention ☐ Via un sympathisant

Cotisation (Montant TTC - TVA non applicable, Art. 293B du CGI)

Les personnes physiques cotisantes sont considérées comme "Membres Sympathisants". Elles appartiennent au collège n°5 conformément aux statuts de l'ENIPSE. Les personnes physiques sympathisantes ne disposent pas du droit de vote.

☐ Base Cotisation annuelle : 20 €

☐ Plus Cotisation de soutien : ____ ☐ 1ère adhésion ☐ Renouvellement

☐ Chèque à l'ordre de l'ENIPSE ☐ Virement : indiquer le nom de l'Entreprise

Les personnes physiques bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de leur don, dans la limite de 20 % de leur revenu imposable. Dès la validation de la cotisation par le Bureau, un reçu fiscal est adressé, dont le montant est déductible fiscalement (Art.200 et 238 Bis du CGI).

BANQUE	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
30003	03070	00050570001	08

IBAN FR76 3000 3030 7000 0505 7000 108 **BIC** SOGEFRPP

Une fois votre virement effectué, nous vous remercions de nous retourner ce bulletin par courrier ou email : enipse@enipse.fr

Date _____ *Signature :*

Association Loi 1901 d'Intérêt Général - Siret 388 971 749 00063 - Code APE 9499Z - 43, rue Amelot - 75011 PARIS - FRANCE
Tél. : 01 44 59 81 01 - www.enipse.fr - Email : enipse@enipse.fr

ÉQUIPE NATIONALE D'INTERVENTION EN PRÉVENTION ET SANTÉ POUR LES ENTREPRISES

Association 1901 d'Intérêt Général

BULLETIN SYMPATHISANT
› Personnes Physiques

Soutenir
Parciciper
Bénéficier

Nom : Prénom :

Adresse Code postal Ville

Profession

Téléphone Adresse E-Mail

Origine de la cotisation : ☐ Spontanée ☐ Via un administrateur ☐ Via un chargé de Prévention ☐ Via un sympathisant

Cotisation (Montant TTC - TVA non applicable, Art. 293B du CGI)

Les personnes physiques cotisantes sont considérées comme "Membres Sympathisants". Elles appartiennent au collège n°5 conformément aux statuts de l'ENIPSE. Les personnes physiques sympathisantes ne disposent pas du droit de vote.

☐ Base Cotisation annuelle : 20 €

☐ Plus Cotisation de soutien : ____ ☐ 1ère adhésion ☐ Renouvellement

☐ Chèque à l'ordre de l'ENIPSE ☐ Virement : indiquer le nom de l'Entreprise

Les personnes physiques bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de leur don, dans la limite de 20 % de leur revenu imposable. Dès la validation de la cotisation par le Bureau, un reçu fiscal est adressé, dont le montant est déductible fiscalement (Art.200 et 238 Bis du CGI).

BANQUE GUICHET N° COMPTE CLE RIB
30003 03070 00050570001 08
IBAN FR76 3000 3030 7000 0505 7000 108 BIC SOGEFRPP

Une fois votre virement effectué, nous vous remercions de nous retourner ce bulletin par courrier ou email : enipse@enipse.fr

Date Signature :

Association Loi 1901 d'Intérêt Général - Siret 388 971 749 00063 - Code APE 9499Z - 43, rue Amelot - 75011 PARIS - FRANCE
Tél. : 01 44 59 81 01 - www.enipse.fr - Email : enipse@enipse.fr